

Image not found or type unknown



Contrat initiative transmission

Par **cojambre**, le **07/09/2010** à **16:29**

Bonjour,
Ma grand mère décédée le 14 avril de cette année avait souscrit un contrat initiative transmission auprès de la caisse d'épargne . Ma mère (unique héritière) a donc déposé le dossier complet afin de bénéficier des fonds le 30 juin. Malgré plusieurs demande de suivi de dossiers restés sans réponse, nous venons d'apprendre que le dossier est perdu. Il faut donc recommencer. Peut on demander des pénalités de retard sachant que les fonds auraient du être débloquer un mois maximum (comme le prévoit la loi) après la date de dépôt ?
Cordialement
Christel Cussiere